

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE****COMMANDE**

Toute commande passée implique acceptation des conditions de vente ci-après quelles que soient les indications figurant sur les bons des clients ou des représentants. Nous ne saurions trop insister auprès de nos clients pour qu'ils mentionnent avec précision les renseignements utiles : voltage, intensité du courant, puissance des appareils désirés, type, référence... Ils sont également priés de nous indiquer si ils nous autorisent à remplacer un article par un autre similaire. Toute condition particulière doit faire l'objet d'un accord préalable de la Direction. Toute commande acceptée de matériel ne figurant pas au catalogue fera obligatoirement l'objet d'un versement d'arrhes représentant au moins 30% du prix total.

**MATERIEL-BAREME DE PRIX**

En raison des modifications que peuvent apporter les constructeurs, les caractéristiques et les prix des matériels ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent soulever aucune contestation. Nos factures sont toujours établies au cours du jour de la livraison. Nos offres écrites ne sont valables que pour une réponse immédiate. Nos barèmes de prix sont modifiables sans préavis.

**FACTURES**

Nos factures sont payables à Cholet par virement ou par traite à l'échéance prévue sur notre offre de prix ou sur la facture. Toute commande dont le montant n'excède pas 76.22€ HT est payable par virement à réception de facture. Pour toute 1ère commande, il sera exigé : un acompte de 50% à la commande, le solde à la livraison.

**CONDITIONS DE VENTE**

Nos factures et achats sont payables à Cholet, nos traites, acceptations de règlement ou toutes clauses contraires proposées par nos acheteurs ou vendeurs n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette domiciliation. Nos marchandises, même expédiées franco, sont réputées vendues et agréées sur wagon et camion départ Cholet et voyagent toujours aux risques et périls du destinataire ; nous déclinons toute responsabilité pour les avaries survenues au cours du transport. Toute réclamation, pour être recevable, devra nous parvenir dans le délai maximum de huit jours après réception de la marchandise. **En cas de contestation, le tribunal de commerce du siège social sera le seul compétent** ; en cas de difficultés, quelle qu'en soit la nature et quelles que soient les conditions et le mode de paiement consentis, même en cas de demande incidente d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs. En cas de non paiement d'une seule traite à son échéance, la totalité des traites restant à échoir deviendra automatiquement et de plein droit exigible. Faute par le débiteur de s'acquitter des sommes dues, toutes les ventes que nous avons conclues avec lui et demeurées impayées se trouveront résolues de plein droit vingt-quatre heures après une mise en demeure, par simple lettre, affirmant notre volonté de nous prévaloir de la présente clause et demeurée sans effet.

**CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE** (loi 80-335, du 12 mai 1980)

Les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement du prix. Ne constituent pas des paiements, la remise de traite ou titre créant une obligation de payer. Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des marchandises et supportera également des charges d'assurances. Toute commande implique l'application sans réserve des conditions ci-dessus. Dans le cas où le débiteur ne nous réglerait pas à l'amiable, son dossier serait transmis au contentieux et la somme automatiquement majorée de 15% que le client défaillant s'oblige à payer à titre de clause pénale et le principal dû sera productif prorata temporis d'intérêts au taux d'escompte de la Banque de France majoré de deux points à la date de la facture ou de l'échéance de paiement convenue.

**EMBALLAGE**

L'emballage est facturé au même titre que le transport de nos marchandises.

**EXPEDITIONS**

Les expéditions sont faites en port dû, selon le mode choisi par nos clients. Pour les expéditions faites en franco, nous nous réservons le choix du transporteur. Nous rappelons que la marchandise est stipulée voyager aux risques et périls du destinataire, même en expédition franco destination, conformément aux conventions expresses du Code de Commerce et des Transports. A réception de la marchandise, il appartient au destinataire de faire les réserves auprès du transporteur suivant les termes des articles 97-98 du code de commerce.

**RECLAMATIONS**

Les réclamations doivent être formulées dans les 8 jours de la réception du colis

**REPRISE, RETOUR DE MARCHANDISES**

Les marchandises doivent être retournées franco, seulement après accord préalable et à l'état neuf, dans les emballages d'origine.

**GARANTIES COMMERCIALES**

En ce qui concerne nos produits, pendant un an à compter de la date de livraison, et indépendamment de la garantie légale concernant les vices cachés, les matériels qui seraient l'objet de pannes ou défauts seront remis en état gratuitement, sous réserve que les incidents ne soient pas dus à des origines extérieures à NGV Electronique, par exemple : déprédations, erreurs de manipulation, interventions, dégâts des eaux, foudre, inondation, et les événements à caractère catastrophique, modification de l'influence ambiante.

La garantie est limitée à la réparation dans nos ateliers ou à l'échange du produit défectueux et, sous réserve des dispositions légales, elle ne pourra en aucun cas entraîner de la part de notre société une responsabilité excédant le prix hors taxe du produit en cause.

La garantie ne couvre pas des frais de déplacement ou de main d'oeuvre hors ceux de notre personnel.

L'échange, la réparation ou la modification d'une pièce pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger ladite période.

**AVERTISSEMENTS SUR LES SYSTEMES ELECTRONIQUES :**

**Une surveillance continue doit être effectuée afin de détecter les collages de contacts et les courts-circuits. Sur tout système mécanique, électrique ou électronique, le risque de défaillance n'est pas nul. Aussi, il est nécessaire de prévoir des sécurités indépendantes du système, là où il y a un risque. Exemples : capteur indépendant de niveau haut pour les remplissages de cuve, capteur indépendant de température haute dans certains systèmes de chauffage à risque. L'arrêt d'urgence doit couper les systèmes comportant un risque. En aucun cas, le système électronique ne doit gérer seul cette sécurité.**

En ce qui concerne notre activité de négoce, la garantie couvrant les défauts ou vice de fabrication est celle donnée par le fabricant exclusivement. En aucun cas, notre responsabilité ne peut lui être substituée.

Ngv Electronique- Parc du Carteron-49300 Cholet